ONDRES

INVITATION

HORS-SÉRIE #03 - Février 2024

.ON VOUS INFORME !

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES REND PUBLIC SON RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL

Ondres
www.ondres.fr

Chers Ondraises, chers Ondrais,

Le moment est grave pour chacun d'entre nous : la Chambre régionale des comptes vient de rédiger le rapport définitif concernant son contrôle de la Délégation de Service Public du camping municipal d'Ondres (SARL Dauga Frères – « Espace Blue Ocean ») de 2018 à aujourd'hui. En vertu du Code des juridictions financières, c'est dans le cadre de ses missions propres que la Chambre régionale des comptes est chargée de contrôler épisodiquement les comptes et la gestion des collectivités locales.

Conformément à la loi, la commune doit maintenant débattre de ce rapport lors de sa prochaine séance du Conseil municipal, en séance publique, le lundi 12 février 2024. **Pour être dans la plus grande transparence face à cet enjeu majeur pour notre petite ville d'Ondres, nous avons voulu que cette séance du Conseil municipal se tienne exceptionnellement en salle Capranie, à 18h30.**

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes sera disponible au téléchargement à l'issue du Conseil municipal du lundi 12 février 2024.

Lors des débats, vous constaterez aisément que ce que nous dénonçons depuis 2020 avec l'ensemble de l'équipe municipale s'avère exact : non seulement **il y a eu défaillance totale de contrôle des municipalités précédentes, mais aussi, la redevance versée par la SARL Dauga Frères s'avère très inférieure à celles constatées dans la plupart des autres campings gérés en DSP que la Chambre a analysées.**

Ce rapport est donc édifiant et révèle au grand jour l'ampleur des dégâts pour notre collectivité. Bien entendu, nous sommes toujours au travail dans la préparation toujours plus attentive, toujours plus précise, affûtée et motivée de la reprise intégrale de la gestion de notre camping municipal, outil de développement économique par excellence pour notre ville. Contre vents et

SIGNATURE DU CONTRAT INITIAL DE DSP POUR UNE DURÉE DE 25 ANS AVEC LA SARL DAUGA FRERES

28 MAI 1998

DÉLIBÉRATION VALIDANT UNE PROLONGATION DU CONTRAT DE DSP JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2025

25 MAI 2020

OUVERTURE DU CONTRÔLE DE LA DSP PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

25 AVRIL 2023

marées, contre cette adversité si odieuse et démesurée, à quelques degrés d'ignominie insidieuse qu'elle fût.

Je le redis : nous ne cèderons jamais face à la menace, la calomnie et les pressions de tous ordres. Nous défendrons, en toutes circonstances, les intérêts des Ondraises et des Ondrais ! Droiture, abnégation et honnêteté guident notre action, avec fierté, détermination et engagement, car être élu, c'est être courageux. Vous le voyez, nous nous donnons les moyens de réaliser ce pour quoi vous nous avez élus.

Sans jamais rien lâcher, ni abandonner.

Éva BELIN
Maire d'Ondres
Vice-présidente du
Conseil départemental des Landes
Vice-présidente de
la Communauté de communes du Seignanx

La Chambre régionale des comptes, qu'est-ce que c'est ?

La Cour des comptes est l'institution supérieure de contrôle chargée de vérifier l'emploi des fonds publics et de sanctionner les manquements à leur bon usage. La Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC ou CRC) forment les juridictions financières.

Les juridictions financières sont **indépendantes** des pouvoirs publics. Dans le cadre prévu par la loi, elles définissent **librement** leur programme de travail, sont dotées de pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place, adoptent librement leurs conclusions et jouissent d'une liberté éditoriale.

Présentes dans le débat public grâce à leurs publications, elles se veulent utiles aux décideurs comme aux citoyens et contribuent activement à l'amélioration de la gestion publique et de ses résultats.

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DE RESTITUTION DU RAPPORT DÉFINITIF DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

12 FÉVRIER 2024

FIN DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

31 OCTOBRE 2025

REPRISE DE LA GESTION DU CAMPING MUNICIPAL D'ONDRES PAR LA VILLE

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Lundi 12 Février 2024

18h30 à la salle Capranie

VILLE D'ONDRES

Vous êtes toutes et tous invités au **Conseil municipal de la Ville d'ONDRES du lundi 12 février 2024, en séance publique**, afin d'assister à la restitution du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la délégation de service public du camping municipal d'Ondres.

***** Rendez-vous à la salle Capranie, dès 18h30. Entrée libre. *****

Ondres

VOUS POURREZ BIENTÔT RETROUVER L'INTÉGRALITÉ DU RAPPORT DANS SA VERSION NUMÉRIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE :

www.ccomptes.fr/fr/crc-nouvelle-aquitaine

Directrice de la publication : Éva Belin
Directeur de la communication : Jean Cormon
Chargé de communication : Bertrand Lanta
Crédits photos et illustrations : Service Communication de la ville d'Ondres, Communauté de Communes du Seignanx, associations ondraises et du Seignanx
Maquettage - Mise en page : Service Communication de la ville d'Ondres
Impression : Imprimerie Abéradère

Contact : Mairie d'Ondres -
2189, avenue du 11 Novembre 1918 - 40440 Ondres
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Tél. : 05 59 45 30 06 - Courriel : contact@ondres.fr -
villeondres
Dépôt légal : à parution.
Après l'avoir lu, si vous ne souhaitez pas le conserver, merci de le déposer dans un conteneur à papiers.
Ne pas jeter sur la voie publique.

PEFC
10-31-3639
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
www.pefc-france.org